



PLANNING DES ANIMATIONS

MARS 2008

Mardi 04 mars

9h30-11h00

Vendredi 07 mars

9h30-10h15

Mardi 11 mars

9h30-11h00

Mardi 18 mars

9h30-11h00

Mardi 18 mars

19h30

Jeudi 20 mars

19h00-22h00

Mardi 25 mars

9h30-11h00

FESSENHEIM (Salle des Sociétés)

Atelier d'éveil

FESSENHEIM (Médiathèque)

Raconte une histoire

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil

FESSENHEIM (Salle des Sociétés)

Atelier d'éveil

FESSENHEIM (Locaux de la Communauté de Communes)

Soirée créative avec Christiane SCHULER

FESSENHEIM (Salle de la CFSS)

Remise à niveau des connaissances en secourisme

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil



AVRIL 2008

Mardi 1er avril

9h30-10h30

Vendredi 04 avril

9h30-10h15

FESSENHEIM (Médiathèque)

Fête du Printemps

FESSENHEIM (Médiathèque)

Raconte une histoire



Congés scolaires du samedi 05 avril au dimanche 20 avril inclus.

Mardi 22 avril

9h30-11h00

Mardi 29 avril

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil

FESSENHEIM (Salle des Sociétés)

Atelier d'éveil

MAI 2008

Il n'y aura pas d'animation à la Médiathèque en raison des divers jours fériés de mai

Mardi 06 mai

9h30-11h00

Mardi 13 mai

9h30-11h00

Mardi 20 mai

9h30-11h00

Mardi 27 mai

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil

FESSENHEIM (Salle des Sociétés)

Atelier d'éveil

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil

FESSENHEIM (Salle des Sociétés)

Atelier d'éveil



LE JOURNAL DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES N° 15

MARS - AVRIL - MAI 2008



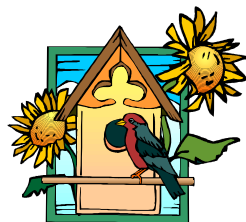
2, rue du Rhin - 68740 - FESSENHEIM

Contact : Fabienne WASSMER

Tel : 03 89 48 62 30 - 03 89 62 40 86 (direct) - Courriel : f.wassmer@cc-essordurhin.fr

SOMMAIRE

- EDITORIAL
- INFOS UTILES
- INFOS RELAIS
- DOSSIER FORMATION
- DOSSIER EDUCATION : LES LIMITES, QUELLES LIMITES ?
- PLANNING ANIMATIONS
- ANNEXE ANIMATION



EDUCATION : LES LIMITES, QUELLES LIMITES ?

Tous les éducateurs sont convaincus qu'un enfant a besoin, pour grandir harmonieusement et pour se construire, de repères et de limites. Mais comment les établir et les lui faire respecter ? En pratique, ceci n'est pas toujours chose aisée...



Dans notre société, les premiers interdits auxquels tout individu doit se soumettre sont les lois, ensuite on se soumettra à des règles, des codes, suivant la communauté à laquelle on appartiendra, en dernier lieu, chaque individu aura ses limites propres qui seront différentes pour chacun.

Malgré leurs hésitations, les parents, principaux éducateurs, devront à un moment donné faire un choix éducatif, les recettes miracles n'existant pas. Mais il y a pourtant quelques grands repères à mettre en place, sur lesquels on pourra improviser... Pour le tout-petit les repères vont se tenir au quotidien, dans les soins, les caresses, les regards, les mots prononcés et répétés quotidiennement. C'est dans ces repères apaisants que le bébé construit sa sécurité intérieure. Vers 4 mois sans le brusquer, on peut commencer à donner certaines limites en les accompagnant de mots et d'explications : »Je ne peux pas m'occuper de toi tout de suite, mais je suis là, à côté de toi ! «.

L'enfant en capacité exploratoire se verra attribuer des limites différentes, des limites pour le protéger des dangers, en adaptant l'espace à sa curiosité, en évitant les attitudes trop protectrices qui n'incitent pas à découvrir le monde qui l'entoure, mais sans laxisme, qui se traduit pour l'enfant par une impression d'insécurité, impression de n'être pas important aux yeux de ses parents.

Un enfant a besoin de repérer clairement ses limites et son territoire ainsi que ceux de ses parents. Chacun doit se reconnaître dans son espace. Concrètement cela veut dire qu'un enfant dort dans son lit, qu'il ne parle pas à ses parents comme à des copains, qu'il a une vie en dehors de celle de ses parents et que ses parents ont une vie en dehors de lui !

Les limites servent également à inscrire un enfant dans une génération, à faire la différence entre l'adulte en position de poser des limites parce que responsable de l'enfant et de son avenir. Mais les règles doivent être justes, les messages doivent être clairs pour être bien compris, sans justifications inutiles, les repères ne doivent pas être fluctuants, c'est parce que ses parents ont décidé que c'était bien pour lui que cela l'est.

La conscience morale s'acquiert tardivement, sa mise en place se fait aux alentours de sept ans. L'enfant a continuellement besoin de l'autre et du message de l'autre pour lui rappeler les limites et les règles.

L'adulte protège, assure de l'amour, transmet des valeurs, on peut assimiler son rôle pour l'enfant à celui d'un phare pour un marin...

Mais si tout le monde a le droit de se tromper, même les parents, être parent n'est pas forcément simple, ce n'est pas seulement suivre son instinct, c'est aussi oser se poser des questions, prendre le temps de réfléchir sur ce que l'on veut transmettre à son enfant malgré toutes les contradictions dans le mode de vie actuel...



DOSSIER FORMATION CONTINUE



LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION : DIF

Quels droits à la formation ?

Depuis l'arrêté du 7 décembre 2006, les assistantes maternelles agréées ont de nouveaux droits en matière de formation continue, la mise en œuvre de ce dispositif étant effective depuis le 2ème semestre 2007.

Tous les ans, chaque assistante maternelle acquiert un droit de formation de 24 heures qui se cumule pendant 5 ans dans la limite de 120h.

Quelles formations ?

Chaque année, les partenaires sociaux définissent des actions prioritaires qui répondent aux besoins des assistantes maternelles et à leurs employeurs et peuvent être financées sur la contribution « formation professionnelle ».

Qui engage la démarche de formation ?

En pratique, employeur et salarié discutent de leur projet de formation.

S'il y a plusieurs employeurs et qu'ils sont tous d'accord sur le projet de formation, un des employeurs devient « employeur-facilitateur », c'est-à-dire qu'il se charge des formalités (remplir le dossier d'inscription, faire la demande de remboursement des frais, avancer la rémunération totale de l'assistante maternelle).

Quand ont lieu les formations ?

La formation peut être suivie en dehors du temps d'accueil des enfants ou pendant le temps d'accueil habituel, mais dans ce dernier cas, chaque parent employeur devra prévoir un accueil de remplacement.

Si la formation se déroule hors temps d'accueil, l'assistante maternelle reçoit une allocation de formation qui s'ajoute à la rémunération.

Si la formation se déroule pendant le temps d'accueil, la rémunération est maintenue.

Les financements

Dans les deux cas, c'est l'employeur-facilitateur qui verse l'allocation de formation ou la rémunération pour tous les parents employeurs. Il s'occupe également du dossier de financement.

Le financement de ce dispositif est assuré par AGEFOS PME après examen de la demande présentée par l'employeur-facilitateur.

En cas d'acceptation, AGEFOS PME prend en charge le coût de la formation et rembourse à l'employeur-facilitateur les frais de vie et la rémunération qu'il a versés pour la formation.

Pour répondre à vos questions :

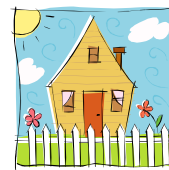
IRCEM (03 20 45 35 22 - www.ircem.com)

AGEFOS PME (0825 077 078 - www.agefos-pme.com)

FEPEM (0825 07 64 64 - www.fepem.fr)

La liste des formations prioritaires pour 2007/2008 est disponible au Relais.

EDITORIAL



En êtes-vous sûrs, vraiment sûrs ? C'est bien lui qui nous arrive à petits pas, par petites touches, au hasard d'un rayon de soleil un peu plus lumineux, plus tendre, plus câlin... Au détour d'un sentier qui s'habille de verdure...

Serions-nous déjà aux portes du printemps ?



C'est à n'en plus douter... les vacances d'hiver sont terminées, nous avons brûlé Monsieur Carnaval et déjà apparaissent dans les vitrines œufs en chocolat et lapins rigolos...

De l'animation est en vue avec le renouveau du printemps, tout va s'éveiller au rythme de la nature et les tout-petits comme les plus grands vont à nouveau pouvoir s'intéresser à une multitude d'activités...

Vite, vite, sortons de notre engourdissement de l'hiver et profitons de tout ce que le printemps va nous apporter, mais attention ! Prudence ! Monsieur Hiver n'a peut-être pas encore dit son dernier mot !...

Merveilleux printemps à tous !



INFOS UTILES



- * Baisse de la cotisation salariale complémentaire d'assurance maladie à **1,60 %** à compter du **1er janvier 2008**.
- * Changement du taux de conversion du salaire net en brut : **0,758**.
- * Les assistantes maternelles ont été destinataires d'un courrier de l'IRCEM concernant le nouveau dispositif d'accès à la formation continue à compter de 2008. Voir le dossier détaillé pages suivantes.
- * L'agenda des nounous 2008 est toujours disponible pour celles que cela intéresse. Vous pourrez y faire figurer mois par mois les plannings des enfants que vous accueillez afin d'établir facilement les éléments de votre fiche de salaire.
- * Le calcul de la réduction forfaitaire pour la déclaration des impôts fera l'objet d'un prochain info-flash

INFO - STAGE :

il est proposé pour les titulaires de l'AFPS une session de remise à niveau gratuite de vos connaissances en secourisme. Y sera particulièrement abordée la ranimation cardio-ventilatoire appliquée au petit enfant. Cette session se déroulera **le jeudi 20 mars 2008 de 19h à 22h au local de la CFSS, rue des Seigneurs à Fessenheim.**

Ne tardez pas à vous inscrire. Groupe limité à 15 personnes par ordre d'inscription.



Le 07 février 2008 s'est terminée la formation initiale aux gestes de premiers secours.

Cette année, deux assistantes maternelles ont été formées, elles viennent rejoindre toutes celles qui sont déjà titulaires de leur attestation. Nous féliciterons donc **Mme Nathalie WERNER** de Roggenhouse et **Mme M. Antoinette VILLAIN** de Fessenheim. **Bravo à elles !**

Actuellement sur 112 assistantes maternelles agréées de la COM-COM dont 100 en activité, nous comptons 58 assistantes maternelles formées aux premiers secours par l'action de formation proposée chaque année. Félicitations à toutes celles qui ont fait cette démarche véritablement citoyenne, chacun de nous pouvant être amené un jour à porter un secours vital à quelqu'un....

Une attention particulière et de chaudes félicitations également à **Mme Fabienne BALLY** de Blodelsheim qui vient d'obtenir le **CAP Petite Enfance par la voie de la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience). C'est la première assistante maternelle de notre secteur à avoir tenté cette validation, avec succès ! **BRAVO !**

INFOS RELAIS



RETOUR SUR ANIMATIONS :

- ♦ **Le 27 novembre 2007** nous avons passé une agréable soirée de création avec Christiane SCHULER qui nous a aidé à réaliser des décors de table pour fêter chaleureusement Noël. Vous avez été nombreuses à participer et à plébisciter cette soirée que vous avez souhaité reconduire pour Pâques. Ceci est au programme.
- ♦ **Le 04 décembre 2007**, la soirée comptines de Noël avec Marie BOOG a prouvé que rien n'est impossible... même d'enregistrer un CD de chants de Noël pour les tout-petits par leurs assistantes maternelles, en direct.... Ce fut une expérience très riche et les assistantes maternelles qui ont participé à ce CD peuvent être fières de leur réalisation. Bravo à toutes ! Il est disponible au Relais pour celles qui le désireraient.
- ♦ **Le 06 décembre 2007**, St Nicolas est venu nous rendre visite à la Médiathèque de Fessenheim. Les animatrices du relais et de la médiathèque ont présenté un spectacle de marionnettes « l'histoire de St Nicolas et des trois petits enfants » qui a captivé les petits, les assistantes maternelles et les parents qui les accompagnaient. Nous avons terminé bien sûr par un grand mannala servi au goûter.
- ♦ **Le 14 décembre 2007** lors de la fête de Noël organisée par les structures multi-accueil de Munchhouse et de Fessenheim, en association avec le Relais, nous avons été désolés qu'un malentendu nous ait privés de la venue de notre intervenante. C'est dommage, mais heureusement que la fête a eu lieu quand même grâce à la présence d'esprit et à l'adaptabilité de tous les participants. Les enfants ont quand même pu accueillir le Père Noël et ses petits cadeaux et profiter d'un super goûter !
- ♦ **Le 29 janvier 2008** nous avons accueilli la psychologue Dominique DITNER pour une soirée-débat sur « L'enfant et les limites ». Le débat a été passionné, on a pu constater que ce sujet était parlant pour les parents présents car confrontés chaque jour à cette problématique.

EN PROJET :

- ♦ **Le mardi 18 mars 2008 à 19h30**, comme promis, nous accueillerons à nouveau Christiane SCHULER pour une soirée de création autour du thème de Pâques et du printemps. Cette fois, nous réaliserons un jardin végétatif aux couleurs du printemps.
- ♦ **Le jeudi 20 mars 2008 de 19h à 22h** session de remise à niveau pour les personnes formées à l'AFPS.
- ♦ **Le mardi 1er avril 2008 de 9h30 à 10h30** nous fêterons le Printemps à la Médiathèque de Fessenheim. Nous vous proposons de passer un bon moment avec les enfants autour d'un petit spectacle conçu pour eux à partir d'une histoire.